



# FRANCE

## Conseil de Sécurité

### Débat public sur la Protection des civils dans les conflits armés

**Intervention prononcée par S.E.M. Jean-Marc de la Sablière  
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès des Nations Unies**

**New York, le 4 décembre 2006**

(Vérifier au prononcé)

M. le Secrétaire Général,  
M. le Secrétaire Général adjoint,  
Chers collègues,

Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire Général adjoint, M. Egeland, de son exposé. Il a le mérite de nous confronter à une réalité toujours affligeante, sept ans après que le Conseil a affirmé sa résolution de traiter, en tant que telle, la question de la protection des civils dans les conflits armés.

Avant de présenter notre position sur cette question, je souhaite rendre un hommage particulier à Jan Egeland dont nous entendons aujourd'hui la dernière intervention au Conseil de Sécurité en sa qualité de Secrétaire Général adjoint pour les affaires humanitaires. Grâce au travail et à la ténacité de Jan Egeland, le Conseil prend aujourd'hui mieux la mesure des situations dramatiques sur le terrain auxquelles il a la responsabilité de répondre. Le rôle qu'il a joué dans la prise de conscience par la Communauté Internationale de la très grave crise humanitaire au Darfour a été essentiel. Nous devons l'en remercier.

Monsieur le Président,

L'année dernière à la même époque, nous faisons le constat que les résolutions adoptées par notre Conseil en 1999 et 2000 n'étaient pas allées assez loin, que leur mise en œuvre laissait à désirer. Depuis, en mars dernier, notre Conseil a adopté une nouvelle résolution ambitieuse, à l'initiative du Royaume-Uni, la résolution 1674. Il nous revient maintenant de veiller à sa pleine mise en œuvre. Il faut que cette résolution soit prise compte dans l'action du Conseil, y compris dans la définition et la mise en œuvre du mandat des opérations de maintien de la paix. Notre Conseil doit y veiller. Il en va de son crédit.

La responsabilité de protéger les populations civiles est, en premier lieu, celle des gouvernements concernés. Partout où des populations sont menacées, ces gouvernements doivent assumer pleinement leur responsabilité de les protéger. La Communauté internationale doit d'abord veiller à ce qu'ils ne se dérobent pas à cette responsabilité. Les organisations régionales et les Nations unies doivent les encourager et, si nécessaire, prendre également leurs responsabilités. Dans de nombreuses situations, comme au Darfour, il est essentiel qu'elles travaillent ensemble.

La question de l'accès aux populations menacées reste centrale en matière de protection. Que dix millions de personnes restent privées d'un tel accès n'est pas acceptable. Il est de notre responsabilité de favoriser l'accès de ces populations à une assistance humanitaire. Cela nous impose d'être particulièrement attentifs à la protection des personnels humanitaires des Nations unies et des personnels qui leurs sont associés comme nous en sommes convenus aux termes de notre résolution 1502 ; d'être également attentifs à la protection de milliers d'autres travailleurs humanitaires. La France constate que les violations systématiques du droit international humanitaire

et, en particulier les attaques indiscriminées à l'égard des populations civiles et des acteurs humanitaires dans l'accomplissement de leur mission de protection, sont devenues de plus en plus banales. L'« *espace humanitaire* » n'est plus sanctuarisé. Nous considérons cette dérive inquiétante.

Nous partageons également la préoccupation du Secrétaire général adjoint en ce qui concerne la situation spécifique des journalistes dans les conflits armés et nous le remercions d'appeler l'attention du Conseil sur ce point. En l'absence de journalistes sur le terrain, nous sommes bien souvent dans l'ignorance. Sans information il ne peut y avoir, à temps, de protection des populations civiles. Or, en 2005 63 journalistes ont été tués dans le monde. En 2006, déjà 75 professionnels de la presse ont été tués à leur tour. Ces chiffres sont les plus élevés depuis 10 ans. Nous ne pouvons pas laisser passer cela sans réagir. Nous pensons que le Conseil doit adresser un message très clair à toutes les parties aux conflits ; nous devons les rappeler à leurs obligations de prévention, d'enquête et de sanction de toute forme de violence à l'encontre des journalistes. Les règles fondamentales du droit international humanitaire qui protègent les journalistes doivent être respectées. C'est dans cet esprit que la Grèce et la France, avec le Royaume-Uni, le Danemark et la Slovaquie, entendent soumettre des propositions au Conseil. Le message du Conseil sur ce sujet est attendu. Nous formons le vœu qu'il nous soit possible de trouver rapidement un consensus.

Le dernier point que je souhaitais évoquer est relatif à la protection des populations civiles les plus vulnérables : les femmes et les fillettes, les victimes de violences sexuelles, les enfants font déjà l'objet d'une attention particulière du Conseil de Sécurité. Concernant les enfants, ma délégation se sent investie d'un devoir particulier de vigilance et d'action. En tant que président du groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, je me sens porté par les débats très riches du Conseil et de l'Assemblée Générale sur ce sujet. Le travail remarquable accompli sur le terrain par la Représentante spéciale du Secrétaire Général, par l'UNICEF et par les officiers de protection de l'enfance au sein des OMP nous permettent d'espérer des progrès.

Femmes, fillettes et garçons sont bien souvent les otages, les victimes de déplacement, à l'intérieur comme à l'extérieur des Etats dont ils sont les ressortissants. Des millions de personnes déplacées reçoivent, sur le terrain, une protection ou une assistance très faible sinon nulle, alors qu'elles sont désormais plus nombreuses que les réfugiés. Il faut que nous réfléchissions sérieusement aux voies et moyens de répondre à leurs besoins, dans le respect de la Charte. Nous souhaitons également rappeler notre attachement au respect du droit de ces populations à un retour volontaire, dans la sécurité et la dignité.

Je vous remercie./.